Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	1,00

TEMPERATURE

Lille, le 4 janvier.

Minimum, nuit, abrité	—0°4
Maximum, nuit, découvert	—10°2
Surface du sol, 8 h. du matin	9°5
A 1 mètre de profondeur	4°0
De l'air à l'ombre	—°6
Maximum, jour, à l'ombre	—°2
Maximum, jour, au soleil	—1°6
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0—0°0
Etat du ciel : Pur	
Direction du vent : N.	

Baromètre. — Le 4 janvier (8 h. du matin) la pression était de 77 d.-/-. Le 5 janvier (8 heures du matin), la pression est de :

Temps probable. — En France, le temps va rester beau et froid.

Surveillons les écoles!

Ce n'est plus seulement, paraît-il, dans les milieux catholiques que l'on s'émeut des agissements de notre personnel enseignant ; les radicaux eux-mêmes, voire les franc-maçons, commencent à trouver la mentalité de nos primaires quelque peu... inquiétante.

Tant que l'instituteur s'était borné à attaquer les croyances, à débiter devant les bambins ahuris les thèses les plus étranges sur Dieu, sur l'âme, sur les sanctions de la morale chrétienne, on l'avait encensé, adulé, on l'avait proclamé le pionnier de l'avenir, la maîtresse colonne de l'édifice républicain.

Tant que, jouant le rôle de commis-voyageur en libre-pensée, il n'était que l'antiquaré portant les derniers coups aux dernières superstitions, on trouvait bon qu'il faisât litière de cette neutralité scolaire qui est pourtant l'essence même de la loi sur l'obligation.

Oui, mais — c'était fatal — peu à peu, le maître d'école a évolué : le culte de la Divinité ne fut plus le seul à être mis au rancart. Après avoir prêché, de longues années durant, l'amour et le culte de la Patrie, un jour il ne l'aima plus qu'avec de grandes phrases humanitaires, et bientôt, descendant la pente, il en vint à répéter que la Patrie est un legs des âges barbares.

Après avoir joué au soldat, au temps légendaire des bataillons scolaires, après avoir réclamé le service obligatoire, en criant plus fort que tous les autres : « Les curés sac au dos ! », voici qu'aujourd'hui beaucoup trouvent insupportables les servitudes militaires ; il en est même qui déclarent solennellement la guerre à la guerre et se font les apôtres de l'internationalisme et de la désertion.

Si bien que les radicaux commencent à trouver la pilule amère et la plaisanterie dangereuse, et ces jours derniers, M. Maurice Faure, sénateur radical et franc-maçon, jetait le cri d'alarme dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique.

« Le légitime ascendant, écrit-il, que les instituteurs ont acquis dans la plupart de nos communes, serait irrémédiablement atteint s'ils se détournaient de leur mission éducatrice et se faisaient les négateurs de l'idée de patrie ou les contempteurs des devoirs militaires ».

Au mois d'août dernier, au Congrès de Nancy, M. Briand lui-même, ému des progrès de l'hervéisme parmi les instituteurs, avait cru nécessaire de les reprendre et de les avertir.

Aussi, ne fut-on pas médiocrement surpris de l'attitude adoptée par M. le ministre, à la Chambre, lors des débats sur l'arrêt de la Cour de Dijon.

On connaît le cas : un instituteur de la Côte-d'Or s'est permis de tenir devant ses élèves des propos ordduriers, en les colorant d'une légère teinte scientifique, et de faire de l'antipatriotisme, en approuvant les soldats allemands d'avoir tué de petits français au berceau !

Un père de famille, outré, traduisit en justice l'étrange aliboron, et il obtint gain de cause devant la Cour d'appel de Dijon.

Questionné par M. Dessoye, président de la Ligue de l'Enseignement, on pensait que M. Briand s'empresserait de flétrir cet émule intellectuel de Soleilland et approuverait hautement la sentence du tribunal.

C'est exactement le contraire qui arriva : entre le primaire empoisonneur de consciences et les juges qui ont affirmé sa culpabilité, le ministre n'a pas hésité un instant, il a couvert l'instituteur et menacé les magistrats.

M. Briand n'admet aucune intervention entre les instituteurs et lui : Vous pensiez peut-être que les tribunaux ont qualité pour faire respecter toutes les lois, même scolaires ; erreur. — Lui seul, entendez-le bien, a le droit de surveiller et de juger le personnel enseignant ; lui seul, le cas échéant, est qualifié pour sévir.

***

Eh bien, non, n'en déplaise à M. le ministre, mais nous l'affirmons avec la raison, avec la nature, avec le bon sens, il n'a pas seul ce droit ; il y a même, en fait d'éducation, un droit qui prime le sien, c'est celui des pères de famille, c'est celui des parents.

Pour le père de famille, élever son enfant, prolongement de lui-même, réjouissance de sa vie, faire monter son corps et son âme jusqu'à leur plein épanouissement, c'est un droit naturel primordial.

Auteur de la vie naturelle, il a, comme tel, le droit de développer cette vie physiquement et moralement : empêcher un père de surveiller la nourriture intellectuelle que l'on donne à son enfant, c'est un attentat contre le devoir le plus sacré qu'il y ait au monde.

L'Etat qui ne respecte pas, tout d'abord, ce droit-là, n'est pas digne de faire respecter le sien.

En conséquence, quand il est démontré qu'un maître d'école, violant ouvertement l'esprit et la lettre de la loi, frôlise ou fausse la conscience de leurs enfants et tue la foi dans leurs âmes, les parents ont le droit indéniable d'intervenir, ils ont le droit d'en saisir les autorités compétentes, et, si aucune sanction n'est obtenue, ils ont le droit et le devoir de traduire le maître indigne devant le tribunal de l'opinion publique. — Ils ont le droit de se soustraire à la loi de l'enseignement obligatoire, tant que ceux qui sont chargés d'exécuter cette loi supprimeront arbitrairement une des conditions posées à cette obligation.

Ces droits, qu'on semble nous dénier, il importe que nous les revendiquions sans relâche et que nous les exercions sans peur : pour être plus forts, pour que notre action soit plus efficace parce que concertée, associons-nous.

Oui, associons-nous et agissons, car si nous le laissons faire, l'Etat usurpateur de l'enfant s'arrogera bientôt tous les droits, pour couler toutes les têtes dans le moule maçonnique.

Ne parle-t-on pas d'interdire de conférer le baptême avant l'âge de la majorité ?

Un Congrès de Loges n'a-t-il pas demandé qu'il soit défendu aux parents d'inculquer aucune idée religieuse à leurs enfants ?

Devant ces prétentions despotiques, pères et mères, dressons le rempart de nos droits et de nos revendications légitimes, faisons voir qu'on ne courbe pas ainsi sous les injonctions d'une secte impie, des hommes libres tels que nous sommes, libres comme Français, libres comme chrétiens !

A. R.-T.

La Croix du Nord insère les Annonces légales et judiciaires de MM. les Notaires et Avoués. Elle serait reconnaissante aux Lecteurs et Amis qui voudraient bien lui confier ces insertions.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord » 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

ROUBAIX

Une ouvrière scalpée

Un terrible accident s'est produit, hier soir, à six heures et demie, dans l'atelier de confections de M. Léon Brackers, rue de l'Ouest.

Une jeune ouvrière, Mlle Berthe Mollet, 20 ans, rue de Bouvines, 61, avait, au cours de son travail, laissé tomber ses ciseaux sous un petit moteur voisin de son métier.

Elle se baissa pour les ramasser sans prendre garde à un engrenage qui tournait à proximité. Sa chevelure fut prise dans cet engrenage et violemment arrachée ainsi que le cuir chevelu.

Quand on accourut aux cris de la malheureuse, celle-ci était complètement scalpée.

M. le docteur Guidez, qui demeure non loin de là, fut mandé en toute hâte. Il vint faire un premier pansement à la blessée qui avait perdu connaissance.

Puis Mlle Mollet fut transportée, en voiture, à l'Hôtel-Dieu où un docteur de l'établissement recousit les lambeaux de chairs adhérant encore à la tête.

Dans la soirée, la blessée, dont la famille a été avisée, a repris ses sens ; mais elle a eu encore ensuite de nombreuses syncopes.

On ne peut se prononcer, pour le moment, sur les conséquences de ce terrible accident.

Un chauffeur grièvement brûlé par un jet de vapeur

Un chauffeur de l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, rue du Moulin, a été victime, samedi soir, vers sept heures, d'un très grave accident.

Le chauffeur, M. Jules Debue 46 ans, rue des Longues-Haies, 99, nettoyait une chaudière. Le bouchon de cette chaudière, on ne sait encore pour quelle cause, se détacha soudain, et un énorme jet de vapeur atteignit l'ouvrier.

M. Debue, couvert de brûlures sur tout le corps, a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est considéré comme grave et les docteurs font des réserves.

LE FEU

Trois incendies en trois jours, voilà qui promet pour un commencement d'année.

Jeudi soir, le feu, qui aurait pris on ne sait comment, causait pour 6.000 francs de dégâts dans le magasin de M. Ivo Vauwaebecke, marchand de tissus, rue de Tourcoing, en l'absence du négociant.

Le lendemain dans l'après-midi, un commencement d'incendie se déclarait rue de l'Epeule, dans le grenier du magasin « Au Progrès de l'Ameublement ».

Et hier, vers minuit, le feu dévorait tout le grenier d'une écurie rue St-Amand.

C'est chez M. François Vandemeulebrouck, marchand de charbon, rue Saint-Amand, 45, que ce dernier sinistre a éclaté.

M. Vandemeulebrouck, couché ainsi que sa famille, entendit, un peu avant minuit, un bruit insolite provenant de l'écurie attenante à son habitation. Il se leva aussitôt. Dans la cour il buta malheureusement contre le timon d'un camion ; le choc avait été si violent qu'il tomba sans connaissance sur le sol.

Mais sa femme, qui le suivait, pénétra rapidement dans l'écurie. Elle s'aperçut que le grenier était presque complètement en feu.

Les trois chevaux attachés dans les deux pièces séparées que forme le bâtiment long de 12 mètres, se débattaient de toutes leurs forces pour tenter d'échapper à l'asphyxie dont ils étaient menacés.

Cependant M. Vandemeulebrouck, revenu de son évanouissement, arrivait à son tour. Aidé de sa femme il fit sortir les trois chevaux, puis retira d'une remise voisine les camions qu'elle contenait.

Avertis un peu tardivement, les pompiers vinrent combattre l'incendie. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils durent renoncer à alimenter leurs lances à la bouche d'eau placée à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et du Tilleul dont la plaque était retenue au sol par suite de la gelée. Ils installèrent alors une prise d'eau au tissage de MM. Fauvarque et Bruyant, et, vers une heure, ils étaient maîtres du feu.

Tout le grenier de l'écurie avait été détruit. Il contenait pour environ 2.500 fr. de marchandises appartenant à M. Vandemeulebrouck : paille, sacs de braises, sacs à charbon vides, bâches, avoine, bascule, harnais, bacs en bois, etc.

Quant à la perte éprouvée par le propriétaire, M. Voitout, voisier, rue du Tilleul, celui-ci l'évalue à mille francs environ. Il y a assurance.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête sur cet incendie dont la cause est jusqu'à présent inconnue.

Les vitrioleurs

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation le dossier de deux affaires de jet de vitriol qui en leur temps provoquèrent à Roubaix une grande émotion.

Le 27 octobre, Julien Vuylsteker, trieur de laines, se rendait au cimetière avec sa femme, Emerance François. Le ménage vivait en mauvaise intelligence.

Profitant d'un moment d'inattention de la malheureuse, le mari lui jeta à la figure le contenu d'un litre de vitriol.

La seconde histoire se passa dans un estaminet où la femme, Jeanne Verdonck, fut arrosée du terrible liquide par Arthur Vermeulen, tisserand, le 28 octobre.

Les deux victimes furent atrocement brûlées.

Un sérieux exemple s'impose, espérons que la Cour d'assises saura le donner.

Trente de l'Action Populaire. — Romans à 1 fr. ; Les prétendants de Claudette, nouvelle édition de la Bonne Presse. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Avis aux conscrits de la classe 1907. — La liste des jeunes gens appelés à figurer sur les tableaux de recensement pour la formation de la classe 1907 est affichée à l'entrée de la mairie provisoire, rue Saint-Georges.

Les intéressés sont inscrits d'après l'heure, le jour et le mois de leur naissance, sans distinction d'année. Cet ordre servira de base pour le conseil de révision, conformément à l'instruction ministérielle du 30 octobre 1905.

Société l'Employé. — Recette mensuelle le dimanche 5 courant, de 10 h. 1/2 à midi, au local, rue du Grand-Chemin, 1.

Inventaire annuel à la « Petite Jeannette », 3, rue Saint-Jacques, Roubaix. A cette occasion, soldes importants. — A profiter de suite.

Un tourneur blessé. — M. Louis Fraichefond, 22 ans, tourneur en fer chez MM. Skeene et Devallée, constructeurs, s'est luxé le genou droit au cours de son travail. Après avoir reçu des soins de M. le docteur Felhoen, le blessé, qui demeure rue des Arts, 208, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance chez Marcelli, 3 et 16, rue du Bois, Roubaix.

Les chutes. — Un déchargeur de chez M. Carette-Duburg, entrepreneur, M. Yvo Vancaeneghem, 25 ans, rue de Jemmappes, cour veuve Soenens, 2, est tombé d'une échelle dans la cale d'un bateau qu'il était occupé à décharger. Il s'est luxé l'épaule droite et s'est fait, en outre, une assez violente contusion au côté. Un long repos sera nécessaire à sa guérison.

— M. Jean-Baptiste Meyer, 33 ans, rue de l'Alma, 5, ouvrier apprêteur chez MM. Deschopper et Cie, a fait un faux pas tandis qu'il portait un bidon de colle. Il est tombé à la renverse et s'est fait une entorse du genou gauche.

— Un chauffeur du Peignage de l'Epeule, M. Charles Demeyer, 59 ans, rue Watt, 33, est tombé en brouettant des scories. Il a des contusions dont la guérison exigera un repos d'une quinzaine de jours.

— Chez MM. J. Vanackère et Cie, un aide-apprêteur, Georges Carpentier, 13 ans, rue de Mouvaux, cour Desplechin, 4, est tombé dans l'usine alors qu'il transportait une pièce de tissu. Il s'est blessé au pied gauche. Un repos de dix à quinze jours lui a été prescrit par le docteur.

— En tombant sur un chariot, dans la cour de l'usine, M. Louis Desmet, 35 ans, trieur de déchets chez M. Dubar-Delespaul et demeurant au « Petit-Tournai », à Wattrelos, s'est assez sérieusement blessé aux deux jambes. Il devra subir deux semaines de soins environ.

Cadeaux pour fêtes et mariages, Mme Kessler, 26, rue de la Gare Roubaix. 1

Un qui se f...iche du commissaire. — Les agents Petit et Couillet, de patrouille rue de la Gare, dans la nuit du 1er au 2 janvier, constatèrent que le café tenu, au numéro 122, par M. Louis Crochon, était encore ouvert après l'heure réglementaire.

Ils invitèrent le cafetier à fermer. M. Crochon protesta. — « Adressez-vous au commissaire de police, si vous avez des réclamations à présenter » dirent les agents.

— Du commissaire, je m'en f...iche, répondit le patron du café, je m'adresserai plus haut.

Ce propos a valu un procès-verbal à M. Crochon qui sera poursuivi pour outrages à un magistrat.

Ce que l'on trouve. — Mlle Marie Hurez, boulevard Gambetta, 56, a déposé au bureau central de police un trousseau de quatre clefs qu'elle avait trouvé.

— M. Fernand Charles, rue de Lorraine, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme et divers papiers

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

BONBONS pour le NOUVEL AN
THOMAS, 5, Rue du Priez, Lille

du 4 janvier

Naissances. — Jules Castelein, rue Cugnot, 13. — Georges Louette, rue Blanchemaille. — Françoise Noblet, rue Lammartin, 48. — Irène Steux, rue du Tilleul, 181. — Jean Dumas, rue de l'Epeule, 24. — Denise Deldicque, boulevard de Mulhouse, 18. — Marie Christaens, rue Chanzy, cour Desquiens, 1. — Simonne Six, rue Inkermann, 117.

Mariages. — Emile Hooghe, employé de commerce, et Ernestine Delespierre, couturière. — Emile Dorpe, trieur de laine, et Fidéline Bogaert, peignière. — Léon Delecueille, trieur de laines, et Martha Balcaen, soigneuse. — Louis Desmettre, rattacheur, et Stéphanie Morant, bobineuse. — Léon Vanhesschen, rattacheur, et Pauline Galens, bambrocheuse. — François Breynaert, tisserand, et Julie Allouis, doubleuse. — Eugène Hennebaut, tisserand, et Maria Ronsse, tisserande. — Louis Lefebvre, imprimeur, et Elise Debodenance, bobineuse. — Jacques Toussaint, mécanicien, et Zélie Cuvelier, ménagère. — Désiré Vermeiren, journalier, et Céline Willems, soigneuse.

Décès. — Marcel Jouret, 16 mois, rue de la Paix, 45. — Marie Vandenberghe, 62 ans, sans profession, rue Turgot, cité Saint-Joseph, 8. — Victorine Richeling, 46 ans, ménagère, rue de Béthune, 3. — Jules Delbecq, 1 mois, rue Daguesseau, cour Allart, 20. — Marie Mannie, 45 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 61.

Caisse Commerciale de Roubaix
V. LEMOIGNE & Cie
Roubaix, 73, rue Nain
Tourcoing, 7, rue du Sentier
Correspondant pour l'Etranger :
Caisse Commerciale Mouseron (Belgique)
Ordres de Bourse, Coupons, Souscriptions

WATTRELOS

Contraventions. — La gendarmerie a dressé contravention à :

Pétrus Pauline, 38 ans, journalière à Roubaix, rue du Fort, 38, pour mendicité ; à Mme B..., Ch., marchande de moules au Blanc-Seau, qui voyageait avec une voiture dépourvue de plaque et dont le chien n'avait ni museline ni collier ; à M. Minnaart Joseph, 32 ans, pour délit de chasse.

WATTRELOS. — Des 3 et 4 janvier. — Naissance. — Rachel Couvreur, Beaulieu ou Huslin.

Publications. — Georges Imbrecht, employé de commerce, et Angèle Biquet, s. prof. — Hubert Lefebvre, ouvrier menuisier, et Marie Salembier, retordeuse. — Henri Leruste, tisserand, et Angèle Lecroart, soigneuse. — Clément Stockman, trieur de laine, et Angèle Dufour, confectionneuse.

Décès. — Henri Mulleman, 61 ans, rue du Trou de Fouan. — Raymonde Verschuren, 1 a., Petit Paris. — Adolphe Nitfle, 42 ans, rue du Trou de Fouan. — Hortense Delvainquière, 55 ans, rue des Fleurs, 88. — Madeleine Arduyn, 5 mois, rue des Champs.

SAVON DU CONGO *Blancheur du teint* **Victor VAISSIER**

CROIX

On demande un calculateur. — Jeudi, 2 janvier, cinq gros bonnets des hautes sphères administratives de Croix se trouvaient réunis dans un Café de la place.

Il s'agissait de célébrer la naissance de l'an 1908. Toute l'après-midi y fut consacrée.

On bavarda, on fuma, on cracha abondamment. Et de tant cracher vint l'envie de boire.

Mais que pouvaient bien boire des farouches défenseurs du prolétariat, des « frères de misère » assoiffés du bonheur du peuple ?

Le champagne n'était pas de trop pour faire mousser tant de dévouements. Et les bouchons de champagne sautèrent.

La bataille fut rude, et le soir, les habitués de l'établissement purent contempler les cadavres. Combien ?

Devinez, ou plutôt, non, n'essayez pas de deviner : vous n'y arriveriez pas.

Douze champenoises décoiffées, vidées, mélancoliques s'étalaient sur le marbre de la cheminée.

Le 2 janvier fut un grand jour pour le prolétariat de Croix : la cause des miséreux a fait un grand pas.

Cinq d'entre eux ont vidé la coupe du bonheur jusqu'au fond. Mais qui pourra calculer le nombre de chandelles qu'entrevirent le soir ces glorieux défenseurs du pauvre peuple lorsqu'ils s'en allèrent emportant dans leurs estomacs prolétariens le contenu de ces 12 champenoises ?

On demande un calculateur. S'adresser au secrétariat de la mairie de Croix.

Formation d'une section militaire. — Vendredi soir, à 8 h., au patronage Saint-Martin, a eu lieu la première réunion des pupilles et des adultes qui formeront la section d'instruction militaire de la paroisse.

M. l'abbé Delaeter, vicaire à Saint-Pierre et membre du Comité permanent des sociétés catholiques du Nord, dans une causerie tout intime, donna aux jeunes gens quelques explications intéressantes sur le fonctionnement des sections militaires ; il énonça les différents avantages tirés de la gymnastique et les bienfaits qu'elle procure au point de vue corporel et spirituel. M. l'abbé Delaeter présenta ensuite le moniteur du groupe, M. Jules Delattre, qui, aux Alpins, se dévoue entièrement depuis de longs mois à l'instruction des pupilles.

M. l'abbé Bouillet, directeur du patronage, voulut remercier son confrère de l'aide qu'il lui avait donnée dans la formation de la section de St-Martin et du désintéressement dont il avait fait preuve en autorisant le chef des pupilles des Alpins à prendre la direction du nouveau groupe.

Les jeunes gens et les enfants, au nombre d'une quarantaine sont inscrits soit à la section des adultes, soit à celle des pupilles. Les répétitions auront lieu tous les lundi et jeudi de chaque semaine, de 7 à 8 h. pour les pupilles, et de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4 pour les adultes.

Nous formons des vœux pour la prospérité de la section d'instruction militaire de St-Martin et lui souhaitons, sous la direction du bon et dévoué M. l'abbé Bouillet, beaucoup de succès.

L'inspecteur pour la répression des fraudes, M. Hiver, est venu samedi à Croix et a opéré, dans le quartier du Créchet, différents prélèvements de beurre qu'il a emportés pour l'analyse.

Pharmacien de service : M. Ed. Leuridan, à la Croix-Blanche.

Un Obit sera chanté lundi, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, pour Isméria et Marguerite Dessuslesmoutiers, assassinées le 1er janvier 1907.

Accidents de travail. — A l'usine Holden et Droite. Le jeune ouvrier n'y prenant pas garde entorse en tombant. 15 jours de repos.

— A l'Usine à gaz, Alois Wylo, 48 ans, rue de Lille, est tombé dans la cour et s'est blessé à l'épaule droite. 10 jours de repos.

— A la Brasserie des Tourteaux, Alphonse Dollries 19 ans, rue d'Italie, s'est écrasé le pouce gauche en manipulant un sommier. 15 jours de repos.

— A la Compagnie Desclée frères, Henri Wannieuwenberghe, 43 ans, rue de la Plaine, est tombé en conduisant du coke. Foulure du poignet gauche. 12 jours de repos.

CROIX. — Naissances. — Georges Coucke, rue Perdue, 17. — Cécile Dillies, rue Mirabeau — Louis Delannoy, sentier du Fresnoy. — Irène Vermeulen, rue Chevreul, 7.

Décès. — Marguerite Ryssen, ferme de la Fontaine, (Croquet).

WASQUEHAL

Blessé à la main. — Il y a quelques jours, le fils Emile Lefebvre, 15 ans, rue de l'Egalité, au quartier du Cimetière, ouvrier tonnelier à la maison Delourme, place de l'Eglise, s'est enfoncé un clou dans la paume de la main droite. Le jeune ouvrier n'y prenant pas garde continua le travail, mais le mal croissant de jour en jour, il a été obligé d'abandonner l'atelier pour près de deux semaines. Docteur Butin.

Entorse. — En chargeant des sacs à la tannerie Dupire. Elie Berame, 31 ans, domicilié à Marcq-en-Barœul, s'est fait une entorse qui le condamne à un repos de 15 jours. Docteur Masson.

A la cheville. — A l'établissement Hannart frères, rue de Fiers, Jules Benant, rue de Marcq, a eu le pied droit pris entre deux wagonnets, la cheville est sérieusement contusionnée.

Chute. — Edouard Delaplace, 16, rue de la Gare, travaillant à l'usine Puis et Cie, s'est blessé à la poitrine en tombant sur une tige de fer. 15 jours de repos. Docteur Bôle.

ENCORE UNE MAISON HANTÉE. — Encore une ! Il paraît que, dans l'immeuble du 82 de la rue Caumartin, les locataires entendent depuis plusieurs nuits des voix qui crient : « Si vous toussez, prenez des Pastilles *Poncelet* ! »

FLERS-BREUCQ. — Du 4 janvier. — Mariage. — Jean Boussemart, 24 ans, tonnelier, et Marthe Tuytens, 21 ans, journalière.

LYS-LEZ-LANNOY. — Publication. — Briffaut Alphonse, tisserand à Lys, et Pluquet Léonie, servante.

Notre confrère « **Le Soleil** » ouvrira le 6 janvier, entre tous ceux qui voudront y prendre part, un concours de 120.000 fr. de prix, parmi lesquels on peut gagner : auto de 14.000 fr. ; 50.000 fr. espèces ; mobilier de 6.000 fr. ; fourrure Renard bleu de 4.000 fr., et 3.800 autres prix. Les conditions du concours sont dans le « Soleil » de ce jr, en vente partout et envoyé gratis sr demde adressée au Directeur, 112, rue Richelieu, Paris.

HEM

L'Avis suivant a été affiché à la mairie : « Les personnes admises à l'assistance médicale gratuite sont priées de retirer leur carte pour l'année 1908. Tous les soins médicaux et pharmaceutiques ne seront donnés qu'avec la carte portant le millésime de 1908 ».

HEM. — du 1er au 4 janvier. — Naissance. — Marie-Thérèse Declercq, Hempontpont.

Décès. — Henri Constant, 3 ans, Petit-Lannoy.

Publications de mariage. — Clovis Quique journalier à Templeuve (Belgique) et Julie Lefebvre, journalière à Hem.

TOURCOING

La joie des Employés et Facteurs de la Poste

ILS SONT CHAUFFÉS !

La mauvaise humeur des employés et facteurs de la poste s'est changée en une joie épanouie. Ils travaillaient dans une vraie Sibérie. Les voilà qui vont, viennent, écrivent, trient les correspondances et sont on ne peut plus aimables pour le public. Depuis hier ils sont chauffés.

Et cette admirable transformation s'est produite à la suite de l'intervention de la presse : les employés et facteurs des postes vont faire avec les journalistes d'excellents amis pour toujours.

Nous avions bien raison de dire que notre Hôtel des Postes ne manquait pas d'appareils de chauffage. Il a suffi de se servir de ces appareils pour qu'une douce chaleur rende le travail possible aux employés et facteurs.

Vendredi, les radiateurs étaient froids comme la glace ; samedi il jouaient leur rôle bienfaisant de distributeurs de chaleur.

Il était donc bien simple de ne pas faire souffrir les fonctionnaires de l'Administration des Postes, mais l'Ad-mi-nis-tration n'y avait pas songé.

A propos d'une séance du Conseil municipal

UN CONSEILLER MUNICIPAL EST POURSUIVI EN 5.000 FRANCS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS. — LES JOURNALISTES SONT CITÉS EN TÉMOIGNAGE.

Dans la réunion tenue le 28 octobre par le conseil municipal, le citoyen Quivron posa une question au Maire relativement à un établissement où se donnent des spectacles.

Dans la réunion du 20 décembre, le citoyen Quivron annonça que le propriétaire et le gérant dudit établissement l'assignaient en 5.000 fr. de dommages et intérêts pour diffamation.

Le Maire répondit que M. Quivron ne devait pas s'émouvoir, que ses attributions de conseiller municipal l'autorisaient à veiller sur la moralité des lieux publics et, qu'enfin, il trouverait pour le défendre plutôt dix avocats qu'un seul.

Cette affaire aura son dénouement devant le Tribunal correctionnel de Lille, mercredi à midi.

Mais voilà qui n'est pas ordinaire : M. Fernand Portet, huissier, a remis à tous les journalistes présents à la séance du 28 octobre, une assignation pour, devant le Tribunal «, serment préalablement prêté, dire et déposer vérité sur les faits et circonstances qui sont à leur connaissance relativement à une affaire pendante entre le requérant et le sieur Quivron prévenu de diffamation ».

Oui, cela est plus rare que les beaux jours de voir citer en témoignage, à raison de leurs fonctions, les journalistes qui rendent compte des séances des assemblées délibérantes.

Le fait est que, comme nos confrères, nous nous rendrons devant le Tribunal. Et il le faut bien : M. Portet qui est un aimable huissier nous dit que « faute par nous de comparaître, nous serons condamné à l'amende prévue par la loi et réassigné à nos frais sans préjudice à de plus graves peines ».

Peut-être serions-nous beaucoup plus mal traités que Vandamme !....

BLANC-SEAU. — **Conférence religieuse.** — Vendredi soir, à l'occasion du salut en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, M. Villain, vicaire à Saint-Martin, de Roubaix, donna une belle conférence religieuse. Les hommes très nombreux avaient répondu à l'appel et ont écouté avec plaisir cette parole toujours vibrante que le prédicateur manie avec tant d'art.

Aussi après la conférence les chants religieux furent exécutés avec force et justesse. Tous ceux qui furent de cette réunion se feront un bonheur de revenir aux réunions semblables et même d'y amener des camarades.

Achetez en confiance à Tourcoing
chez J. DECROIX, **10, RUE DE TOURNAI,**
vos **PHONOGRAPHES** et **CYLINDRES.**

Pharmaciens de garde pour le dimanche 5 janvier, à partir de midi : MM. Boyaval, place Charles-Roussel, 8 ; Courtin, rue des Carliers, 2 ; Jacques, rue de la Croix-Rouge, 293 ; Lootgieter, rue de Lille, 108 ; Declerck, rue de Menin, 164.

Un déserteur. — Michel Calens, 22 ans, soldat au 6e chasseurs à cheval, à Lille, revint en permission de 24 heures jeudi. Le soir il laissa chez ses parents, rue Saint-Joseph, son shako et son sabre et partit pour Charleroi avec une jeune fille. Sa mère toute en pleurs est allée porter le shako et le sabre de son fils à la gendarmerie.

Un forcené. — Un certain Achille Coucke, pour se venger de J.-B. Deffrennes, lequel loge chez Mme Françoise Delizia, 70 ans, veuve Carton, rue Ampère, 56, a démonté un volet de la demeure de cette dernière et a brisé cinq carreaux, valeur 3 fr. 75. Il a ensuite pris la fuite vers Mouscron où il se tient prudemment pour éviter des poursuites.

CHAPELLERIE SEGARD-DEDOURCE,
29-31, rue Saint-Jacques, Tourcoing. — Grand choix de feutres pour Hommes, Dames et Fillettes. Genre chapelier.

Dettes à payer. — La gendarmerie a arrêté Adolphe Blanckaert, 21 ans, débourreur à Marcq-en-Barœul qui, n'ayant pas payé une amende pour ivresse, devra faire en échange deux jours de prison.

— Pour le même motif la police de sûreté a arrêté Camille Desurmont, 29 ans, tueur et Henri Desplechin, 20 ans, chauffeur, tous deux habitant Tourcoing.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 4 janvier

Naissances. — Bourbouze Charles, r. Achille-Testelin, 121. — Catteau Marcel, rue de Fives, 42. — Beaucarne Albert, rue de Normandie.

Mariages. — Breye Richard, dresseur, et Boussemart Germaine, ourdisseuse. — Dewitte Charles, trieur de laines, et Montagne Palmyre, soigneuse. — Lorthiois Alphonse, journalier, et Verbrugge Blanche, bobineuse. — Olivier Albert, agent de police, et Doutreluigne Aline, soigneuse. — Huygebaert Gustave, manœuvre, et Degrendèle Marie, peigneuse.

Décès. — Josqué Jéanne, 66 ans, rue du Brun-Pain, 53. — Desreumaux Jules, 3 mois, rue de Paris, 150. — Cerf Théophile, 35 ans, rue des Flandres, 36. — Depreis Charles, 75 ans, rue du Dahomey, 32.

PHOSPHATINE FALIÈRES, Aliment des enfants

HALLUIN

Pharmacien de garde : M. Hinerick, place de l'Eglise.

HALLUIN. — du 4 janvier. — Naissance. — Demeestère Arsène, rue Muzagran.

Décès. — Verhaeghe Céline, 9 mois, au Soleil.

RONCQ

La population en 1907. — Il a été inscrit sur les registres de l'état-civil en l'année 1907 : 193 naissances ; 146 décès ; 68 mariages.

RONCQ. — Décès. — Rosine Cappelle, 69 ans, ménagère, ruelle du Moulin. — Charles Blancke, 55 ans, au Pied-de-Bœuf.

BONDUES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira demain lundi, à 5 heures du soir, en séance extraordinaire.

Objet : Location du presbytère.

MOUVAUX

Secours mutuels Saint-Germain. — Par suite d'une nouvelle décision, la réunion, que nous avons annoncée hier pour les membres de cette société, n'aura pas lieu aujourd'hui. Elle est remise à une date ultérieure.

Toujours les petits oiseaux

Monsieur le Directeur de la *Croix du Nord*,

Bravo ! les oiseleurs ! ! ! On commence à se remuer. — On va pétitionner. — L'honorable M. Groussau, député de la 9e circonscription, a promis aux pinsonneurs de Roncq qu'il allait activement s'occuper d'eux.

Nous lisons ce jour dans un journal local trois lettres qui traitent encore de cette intéressante question. C'est bien, très bien ! ! !

Mais, dans tout cela, il y a une chose qu'il ne faudrait pas oublier. C'est de se mettre tous d'accord pour présenter les mêmes revendications. Il ne faut pas que Roncq tire à hue ! et que Roubaix-Tourcoing, etc., tire à dia !

Car n'oublions pas que si tel amateur n'aime que les pinsons, il en est d'autres qui aiment les tarins, les chardonnerets et même les « fins becs ».

Donc si nous voulons avoir chance de réussir, réclamons d'une façon uniforme et toujours dans les mêmes conditions.

C'est pourquoi le groupe de Mouvaux a fait imprimer une pétition qui, dans son ensemble, donnera satisfaction à tous les amateurs.

La demander contre 0 fr. 10 à MM. Durieux, rue Jeanne-d'Arc ; Roussel, rue Basse ; Canon, Vieille-Place, Mouvaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciements anticipés.

L'Ami des oiseaux.

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Ses 13, R. Nationale, Lille

VALENCIENNES

LES VOLS ET MALFAÇONS DANS LES TRAVAUX DE LA VILLE ET DU GENIE

Nous avons relaté hier la grave accusation qui pèse sur M. Gaston Desbarbieux, entrepreneur à Anzin. Celui-ci n'est que le directeur de la Maison. Le véritable patron est M. Florimond Desbarbieux, maire de Croix.

M. Gaston Desbarbieux, appelé au Parquet, a protesté vivement contre les accusations d'Hervan. Il ignore si des vols d'ardoises et de métaux ont été commis. « En tout cas, dit-il, ce n'est pas par mon ordre ni pour mon profit ».

En ce qui concerne les clous du Musée, il reconnaît toutefois que ces clous étaient en fer cuivré et non en cuivre, mais il ajoute que son frère a été trompé.

Celui-ci interviewé par un de nos confrères a déclaré que l'on était jaloux de lui et que cette affaire était montée par les « cléricaux » ? ?

C'est la « Tribune du Nord » qui a levé le lièvre et le « Progrès du Nord » a reproduit toutes les accusations. En voilà des cléricaux !

Attendons la suite de l'enquête.

AVESNES

Un soldat du 84e tombe dans une citerne et y trouve la mort

Un bien triste acc